

SOCIÉTÉ. Une femme de 37 ans a comparu en janvier devant le tribunal de Blois

La mère porteuse

Elle avait promis le même bébé à plusieurs couples désireux de devenir parents et rencontrés sur internet.

Aurore, 37 ans, a comparu le 26 janvier pour escroquerie devant le tribunal correctionnel de Blois (Loir-et-Cher). Elle était poursuivie pour n'avoir jamais remis à deux couples homosexuels les enfants qu'elle avait portés pour eux contre des sommes d'argent allant de 10 000 à 15 000 €. Le procureur a requis à son encontre un an de prison, dont neuf mois avec sursis. Le jugement doit être rendu cet après-midi.

« La chambre était prête. Le berceau aussi. Et il n'y a pas eu de bébé ! »

Parmi les couples dupés, un habite la région nazairienne. Il a témoigné à l'audience de ses difficultés à accomplir son désir de parentalité et de son choix de faire appel à une gestation pour autrui clandestine, car interdite en France. À l'époque, le couple, du fait de son homosexualité, ne pouvait pas prétendre à l'adoption. La loi Taubira de 2013, qui leur a depuis permis de se marier, n'était pas encore entrée en vigueur. Il ne connaissait pas non plus de couple de femmes lesbiennes pour



L'avocate nantaise Anne Bouillon défend un couple de Nazairiens escroqué par une mère porteuse. Photo PO-NB

mettre en place une coparentalité homosexuelle, comme cela se pratique parfois.

En 2010, « sur internet, ils sont tombés sur cette annonce mise en ligne par « Petite Cigogne », raconte leur avocate nantaise, M^e Anne Bouillon. Ils étaient d'abord assez méfiants. Il y a eu des échanges épistolaires assez

longs. Aurore se montrait très rassurante. Elle leur a expliqué qu'elle l'avait déjà fait pour un autre couple. Il y a eu une vraie mise en confiance ». Les parties se rencontrent, en Loire-Atlantique ou à Vendôme, où réside cette femme.

Une insémination a lieu. Aurore est enceinte. Elle assure son suivi médical à

Saint-Nazaire. Mais, au cours de la grossesse, les liens entre le couple et la mère porteuse se distendent. Autour de Noël, elle fait preuve de nouvelles prétentions. Elle exige une nouvelle remise d'argent. Des cadeaux pour ses enfants. L'accord tient tant bien que mal.

Le 21 mars 2011, jour prévu de l'accouchement, un des futurs parents attend Aurore sur le quai de la gare, à Saint-Nazaire. « De 8 h à 20 h, en vain, insiste Anne Bouillon. La chambre était prête, le berceau... Et il n'y a pas eu de bébé ! ». En guise d'explications, ils reçoivent un terrible SMS : « Le bébé est mort. Laissez-moi tranquille ! ». Mensonge. Le nouveau-né, en parfaite santé, a été remis à un autre couple homosexuel, au Luxembourg, qui avait lui aussi payé ce service.

Le couple de Nazairiens se retrouve « ravagé », « honteux ». Il faudra qu'une autre affaire similaire impliquant cette femme éclate pour qu'il se décide à porter plainte. Lors de son interpellation en 2013, Aurore était en contact avec trois autres couples. « Mes clients ont profondément souffert de cette histoire, confie leur avocate. Aujourd'hui, ils ne nourrissent aucun sentiment de revanche, mais ils ont besoin que leur souffrance soit reconnue ».

Jérôme Jolivet